PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 3 juillet 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr., Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire suppléant Nadia Debbabi.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : le maire Stéphane Gendron et le conseiller Bruno Latreille.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2012 à 20 h 23.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du mardi 3 juillet 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juin 2012
 - * Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable.
 - Travaux publics et infrastructures
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2012;
 - Rapport sur la situation financière au 30 juin 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juin 2012;
 - Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2012;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'information et de questions du maire;
 - 1. Terminaison de contrat du Centre d'urgence 9-1-1 Relais S.A.C;

- 2. Visite d'un centre de traitement des matières organiques;
- 3. Adoption du règlement 775-2008 par le ministre des Affaires municipales;

10. – Sujets d'ouverture

10.1 Adoption des Procès-verbaux

1. Séance ordinaire du 4 juin 2012.

20. – Contrats

- **20.1 Résolution** Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Huntingdon;
- **20.2 Résolution** Mandater la firme de comptables Goudreau Poirier : Subvention RecycQuébec 2011;
- **20.3 Résolution** Servitude d'empiètement pour l'immeuble du 154, rue Châteauguay (CIBC);

30. - Administration & Finances

- **30.1 Résolution** Autorisation de financer le déficit 2011 du Centre Régional de Triage de Huntingdon;
- 30.2 Résolution Soumission : traitement des matières organiques par compostage;
- 30.3 Résolution Demande d'aide financière pour le projet des matières organiques par compostage; (incluant les bacs)
- 30.4 Résolution Dossier MY Tabagie;
- 30.5 Résolution Règlement global dans le dossier d'expropriation et poursuite au civil (Susan Jandreau);
- **30.6 Résolution** Autorisation de signature pour le règlement dans le dossier de 970785 Ontario Inc. ;
- 30.7 Résolution Autorisation de signature de la Convention d'arbitrage concernant l'établissement des contributions financières du CIT du Haut-St-Laurent, pour les années 2009, 2010 et 2011;
- 30.8 **Résolution** CIT du Haut-St-Laurent Circuit d'autobus vers Valleyfield;
- **30.9 Résolution** Demande de subvention pour le Truck'N. Roll en cœur;

40 - Réglementation

40.1 Résolution - Adoption du règlement numéro 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512;

(Afin d'exclure le lot 3229838 de la zone IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 pour permettre l'habitation collective dans cette zone projetée)

- **40.2 Résolution** Demande de révision de la zone à risque d'inondation de la rivière Châteauguay secteur rue Baird;
- **40.3 Résolution** Travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon;

50 - Nomination & Gestion du Personnel

- 50.1 Résolution Embauche de monsieur Louis Charles Lalonde au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration;
- **50.2 Résolution** Embauche de monsieur Samuel Moniqui pour le département des travaux publics pour la période estivale 2012;
- 50.3 **Résolution** Dossier Mariannick Houegbonou : Plainte de destitution;

60. -Autres

- **60.1 Résolution** Engagement de la Ville : délai aux locataires jusqu'au 1^{er} septembre 2012 (immeubles appartenant à M.Y. Marché Dupuis.);
- **60.2 Résolution** Demande d'autorisation au MTQ: Espace de stationnement pour handicapés face au 198, rue Châteauguay; (Centre hospitalier du comté de Huntingdon);
- 60.3 Résolution Rencontre avec le ministère des Affaires municipales : MRC et CIT du Haut-Saint-Laurent;
- **60.4 Résolution** Pacte rural : Mensonge de la MRC du Haut-St-Laurent et de François Landreville;
- **60.5 Résolution** Pacte rural : Forum sur l'immigration en région (automne 2012);
- **60.6 Résolution** Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec;

70. –Rapport des comités et des conseillers

70.1 -

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-07-03-2977 Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité: **D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 3 juillet 2012 tel que lu par le maire suppléant avec le report, à une séance ultérieure, des points 30.1, 30.2, 30.4, 30.5, 30.7, 30.8, 40.2, 40.3, 50.3, 60.1 et de 60.3 à 60.6.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Foire de Huntingdon : Demande de subvention ;
- Politique familiale: Mandat à la Maison des Jeunes de Huntingdon;
- Fonds de démarrage pour les loisirs de Huntingdon ;
- Nomination de Nadia Debbabi à la Coopérative Jeunesse de Services ;
- Site internet de la Ville de Huntingdon;
- Rapport du conseiller Ronald Critchley: Municipalité de Rawdon: Jugement de la Cour supérieure suite à l'incendie d'une résidence privée:
- Rapport du conseiller Joffre L'Heureux : Sûreté du Québec;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de juin 2012

Les rapports des directeurs pour le mois de juin 2012 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration et des travaux publics sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2012

Comptes à payer –Juin 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois de juin 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 30 juin 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2012.

<u>Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le</u> mois de juin 2012

Dépenses d'investissement –Juin 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement au cours du mois de juin 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 juin 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2012.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Mme Hackett: Elle demande pour quelle raison la Ville refuse d'accorder du temps d'utilisation de la piscine municipale pour des séances d'AquaFun. L'an passé, une douzaine de citoyennes participaient, deux fois par semaine, à ces séances d'exercice dans l'eau. Elle demande que la Ville alloue une plage horaire pour l'AquaFun à la piscine municipale pour la saison 2012.

M. McGee: Il suggère que les travaux publics taillent les arbres le long de la rivière Châteauguay. Il mentionne que la plaque commémorative sur le pont Walker n'est toujours pas installée.

Une citoyenne: Elle demande au Conseil si la Ville peut s'occuper de faire tailler ou couper un arbre au coin des rues Mgr David et Châteauguay sur le territoire de Godmanchester. Elle mentionne, qu'à certaines occasions, l'eau potable est de couleur brune.

M. Jonathan Clark: Il demande à la Ville l'octroie d'une contribution financière pour les activités de la Foire de Huntingdon qui se tiendront au mois d'août 2012. Le maire suppléant suggère aux membres du conseil de présenter une résolution à cet effet.

Foire de Huntingdon : Demande de subvention

Considérant que la Société d'Agriculture de Huntingdon, par son représentant monsieur Jonathan Clark, demande une contribution financière pour les activités de sa foire annuelle qui aura lieu au mois d'août 2012;

12-07-03-2978

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil autorise l'octroi d'une contribution financière de l'ordre de 1 000\$ ainsi que le prêt de 10 bacs de recyclage à la Société d'Agriculture de Huntingdon Inc pour leurs activités lors de la foire annuelle 2012.

Adopté

Période d'informations et de questions du maire

Terminaison de contrat du Centre d'urgence 9-1-1 - Relais S.A.C

Le maire suppléant fait lecture d'un communiqué émis par «Le Relais S.A.C. (911)» indiquant que la Ville devra trouver une autre centrale d'urgence d'ici le 31 décembre 2012. Les coûts engendrés pour la mise en conformité des infrastructures expliquent leur décision.

Visite d'un centre de traitement des matières organiques

L'entreprise Biogénie désire rencontrer la Ville pour lui présenter le composteur BG_Box qui pourrait être installé sur un site de la Ville. Ce module permet de traiter annuellement des quantités variant de 500 à 1000 tonnes de matières compostables. La visite d'un centre de traitement pourrait s'effectuer par la suite.

Adoption du règlement 775-2008 par le ministre des Affaires municipales

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Laurent Lessard, a approuvé le 20 juin dernier, le règlement 775-2008 ayant pour but d'annexer au territoire de la Ville une partie de celui de la municipalité du Canton de Godmanchester. Le règlement entrera en vigueur le jour de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec.

10. – Sujets d'ouverture

Adoption des procès-verbaux :

Séance ordinaire du 4 juin 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

12-07-03-2979

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité: **Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

<u>Convention collective des employés syndiqués de la Ville de</u> Huntingdon

Considérant que la Convention Collective s'étalant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015 est réglée, suite à un arbitrage entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la ville de Huntingdon (CSN);

12-07-03-2980

Il est proposé par le conseiller Claude Racine Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil autorise le maire, monsieur Stéphane Gendron, et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la nouvelle convention collective qui la lie à ses employé(es) syndiqués pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Adopté

<u>Mandater la firme de comptables Goudreau Poirier :</u> <u>Subvention Recyc-Québec 2011</u>

12-07-03-2981

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme de comptables agréés Goudreau Poirier Inc pour procéder à la reddition des comptes relatifs à la Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec pour l'année 2011.

Adopté

Servitude d'empiètement pour l'immeuble du 154, rue Châteauguay (CIBC)

Considérant qu'une servitude d'empiètement est demandée pour l'immeuble du 154, rue Châteauguay, Huntingdon, connu et désigné sous le lot numéro 3 229 484 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon au Cadastre du Québec, dont le propriétaire de l'immeuble est Compagnie Trust National - National Trust Company;

Considérant que la propriétaire de l'immeuble a érigé une rampe d'accès pour personnes handicapées qui empiète sur l'immeuble de la Ville de Huntingdon, soit sur la rue Hunter, en la manière décrite à la description technique préparée par Pierre Meilleur, arpenteurgéomètre, en date du 29 juillet 2010, sous le numéro 5684 de ses minutes;

Considérant que cette demande de servitude d'empiètement permet uniquement de maintenir, d'entretenir et de réparer cette rampe d'accès pour personnes handicapées dans sa situation actuelle, et ce, tant et aussi longtemps que cet empiètement subsistera, laquelle empiète sur l'immeuble du cédant (Ville de Huntingdon) connu et désigné sous le lot numéro 3 230 051 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon;

12-07-03-2982

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise la servitude d'empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 154, rue Châteauguay, Huntingdon, connu et désigné sous le lot numéro 3 229 484 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon au Cadastre du Québec, dont le propriétaire de l'immeuble est Compagnie Trust National - National Trust Company, afin de maintenir la rampe d'accès pour personnes handicapées dans sa situation actuelle.

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Dolorès Pilon, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

30. – Administration & Finances

<u>Demande d'aide financière pour le projet des matières organiques par compostage; (incluant les bacs)</u>

12-07-03-2983

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la trésorière, madame Johanne Hébert, à présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de financer les coûts d'exploitation du projet de traitement des matières organiques par compostage.

Adopté

<u>Autorisation de signature pour le règlement dans le dossier de 970785 Ontario Inc.</u>

12-07-03-2984

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le maire, monsieur Stéphane Gendron et la greffière, madame Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la transaction, intervenue entre la compagnie 970785 Ontario Inc. et la Ville de Huntingdon, portant le numéro 760-22-007673-117 de la Cour du Québec.

Adopté

Demande de subvention pour le Truck'N. Roll en Cœur

Considérant la demande de don de l'organisme Truck'N Roll en Cœur dont tous les profits sont pour la «Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur»;

12-07-03-2985

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

D'accorder un don au montant de 500 \$ à l'organisme «Truck'n Roll en Cœur» qui tiendra ses activités les 24, 25 et 26 août 2012.

Adopté

<u>40 – Réglementation</u>

Adoption du règlement numéro 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur le Maire Stéphane Gendron à la séance ordinaire du conseil le 6 février 2012;

Considérant l'adoption du 1^{er} projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 2 avril 2012 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2012;

Considérant l'adoption, sans changement, du second projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 mai 2012;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement ;

12-07-03-2986

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

D'adopter, sans changement, le règlement #839-2012 modifiant le règlement de zonage #512.

Adopté

<u>50 – Nomination & Gestion du Personnel</u>

Embauche de monsieur Louis Charles Lalonde au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration

12-07-03-2987

Il est proposé par le conseiller Claude Racine Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité: **Que** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Louis Charles Lalonde, au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration lequel pourra être appelé en cas d'absence pour maladie, accident ou vacances d'un employé.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Embauche de monsieur Samuel Moniqui pour le département des travaux publics pour la période estivale 2012

Attendu que pour la période estivale 2012 la Ville doit effectuer l'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

12-07-03-2988

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Samuel Moniqui au poste de salarié étudiant affecté à l'entretien des espaces verts pour la période estivale 2012 au département des travaux publics de la Ville.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

60. –Autres

Demande d'autorisation au MTQ : Espace de stationnement pour handicapés face au 198, rue Châteauguay; (Centre hospitalier du comté de Huntingdon)

12-07-03-2989

Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt Appuyé par le conseiller Ronald Critchley Et résolu à l'unanimité:

De demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'aménager, face au 198, rue Châteauguay (Centre hospitalier du comté de Huntingdon), un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées.

Adopté

<u>Politique familiale: Mandat à la Maison des Jeunes de Huntingdon</u>

Considérant que le conseil municipal a désigné madame Nadia Debbabi responsable des questions familiales (RQF) dont le rôle consiste à assurer la présidence du comité de la politique familiale municipale (PFM) au nom du conseil, le bon déroulement du dossier ainsi que la réalisation de la politique familiale;

Considérant que la coordination du projet de la PFM est sous la responsabilité de la conseillère Nadia Debbabi;

Considérant la proposition visant à transférer la gestion administrative de ce dossier à la Maison des Jeunes de Huntingdon laquelle aurait la responsabilité d'encadrer la chargée de projet de la politique familiale municipale que la Ville de Huntingdon se propose d'embaucher:

Un vote est demandé par le maire suppléant, madame Nadia Debbabi:

Vote contre la proposition: Claude Racine, Robert Vaillancourt, Ronald Critchley, Joffre l'Heureux Jr. et Nadia Debbabi.

12-07-03-2990

Il est voté à l'unanimité par les membres du conseil présent :

Résolution non réapprouvé par conseil suite au droit de veto du maire

Que le conseil refuse la proposition de transférer la gestion administrative de ce dossier à la Maison des Jeunes de Huntingdon et décrète que le mandat de la politique familiale municipale demeure sous la responsabilité de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec

Considérant la déclaration ci-dessous prononcée en faveur de l'éducation publique au Québec à l'occasion du Sommet sur l'éducation publique au Québec, tenu les 31 mai et 1^{er} juin derniers par la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

Préambule et vision

Pour s'épanouir et porter tous les espoirs d'une société moderne et démocratique, l'éducation publique au Québec doit reposer sur une implication active des citoyens, des parents, des intervenants du réseau scolaire et du gouvernement. Il est primordial que tous appuient son développement en priorité.

La présente Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec est inspirée de la contribution d'élèves, de parents, de syndicats, d'organismes socioéconomiques, de représentants du monde municipal et communautaire et d'autres partenaires du réseau scolaire, à la suite d'une vaste tournée des régions du Québec et d'un sommet visant une mobilisation pour une qualité accrue de notre système éducatif.

Déclaration

Le réseau des commissions scolaires partage l'enthousiasme et l'appui des Québécoises et des Québécois pour leur réseau public d'éducation, pour la réussite des élèves et pour le bien-être de celles et ceux qui oeuvrent en éducation. Les commissions scolaires veulent faire preuve d'ouverture et de leadership et maintenir un dialogue continu avec les partenaires et la population.

La Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec est constituée des quatre principes suivants :

Premier principe

L'accessibilité à des services éducatifs diversifiés et de qualité :Nous affirmons que le droit d'accès des jeunes et des adultes à des services éducatifs adaptés à leurs besoins est le premier axe d'intervention des commissions scolaire et de leurs partenaires.

Deuxième principe

La réussite éducative, une obligation incontournable de notre système public d'éducation : Nous nous engageons à ce que la réussite éducative des jeunes et des adultes du Québec soit le premier critère qui motive la mobilisation des ressources et témoigne de la réalisation de la mission d'un système public d'éducation essentiel au développement de la société.

Troisième principe

La reconnaissance de l'expertise professionnelle des ressources humaines : Nous croyons que la qualité des ressources humaines constitue le fondement de l'efficacité de notre système éducatif public prioritairement tourné vers la réussite de tous els élèves.

Quatrième principe

Une gouvernance démocratique et partenariale associée à une mission de bien commun, en s'assurant de maintenir et de renforcer le rôle des commissions scolaires: Nous soutenons que la gouvernance démocratique et partenariale du réseau des commissions scolaires est essentielle pour mieux satisfaire les exigences sociales de l'éducation publique et les attentes de la population en privilégiant une communication continue avec les citoyens et en valorisant notre système public d'éducation.

Ces principes visent à garantir à toutes et à tous une éducation publique de qualité qui suscite la fierté des Québécoises et des Québécois. Nous affirmons qu'il faut faire de l'éducation publique une priorité sociale par :

- Un financement adéquat ;
- Une implication démocratique de la communauté en soutien à la mission des commissions scolaires et de leurs établissements
- Une valorisation du système public d'éducation ainsi que de la réussite scolaire pour tous ;
- Une reconnaissance de l'apport important des parents et de la gouvernance politique au développement de l'éducation publique.

Nous reconnaissons que ces différents principes comportent des engagements à réaliser, des collaborations et des partenariats à mieux définir, des ressources accrues et une imputabilité à convenir entre les différents acteurs du réseau scolaire.

Considérant que la Ville de Huntingdon est en faveur de cette déclaration ;

12-07-03-2991 Il est proposé par le conseiller Claude Racine

Appuyé par le conseiller Ronald Critchley Et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Huntingdon appuie la déclaration prononcée en faveur de l'éducation publique au Québec à l'occasion du Sommet sur l'éducation publique au Québec, tenu les 31 mai et 1^{er} juin derniers par la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise au député de Huntingdon, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Commission scolaire de la Vallée des Tisserands.

Adopté

Fonds de démarrage pour les loisirs de Huntingdon

Considérant que la Ville de Huntingdon désire offrir à ses citoyens des activités de loisirs ;

Considérant que l'organisme Québec en Forme propose la mise en place d'un organisme à but non lucratif de loisirs en collaboration avec l'école Arthur-Pigeon et la Ville de Huntingdon;

Considérant que pour obtenir une aide financière de Québec en Forme, l'offre de service doit être de portée régionale; ce qui implique qu'une campagne de promotion doit être réalisée;

12-07-03-2992

Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi Appuyé par le conseiller Claude Racine Et résolu à l'unanimité:

Que la Ville accorde un montant de 5 000\$ pour un fonds de démarrage pour le financement de la campagne de promotion.

Adopté

Nomination de Nadia Debbabi à la Coopérative Jeunesse de Services

12-07-03-2993

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil nomme madame Nadia Debbabi représentante de la Ville de Huntingdon au comité de la Coopérative Jeunesse de Services.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Site internet de la Ville de Huntingdon

Résolution 12-07-03-2994 abrogée par la résolution 12-07-10-3013 Considérant que la Ville de Huntingdon doit refaire la conception de son site internet;

Considérant qu'Intema Solutions Inc. est mandatée pour la réalisation et la conception visuelle du nouveau site web de la Ville ;

12-07-03-2994

Il est proposé par le conseiller Claude Racine Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil mandate la directrice générale, madame Johanne Hébert et/ou le conseiller Ronald Critchley, afin de remplacer au besoin, le maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci aux rencontres de travail pour la confection du site internet de la Ville de Huntingdon.

Que la date butoir pour la mise en fonction du site internet de la Ville est le 1^{er} septembre 2012.

Adopté

Municipalité de Rawdon : Jugement de la Cour supérieure suite à l'incendie d'une résidence privée

Le conseiller Ronald Critchley fait mention d'un jugement de la Cour supérieure condamnant la municipalité de Rawdon suite à l'incendie d'une résidence privée. Les pompiers du service d'incendie de Rawdon n'ont pas effectué leur travail selon les règles et sont responsables d'une aggravation des dommages subis à la résidence. Monsieur Critchley suggère que le directeur du service des incendies, monsieur Pierre Clément prenne connaissance de ce jugement.

Sûreté du Québec

Le conseiller Joffre L'Heureux Jr. fait mention du rapport bimestriel (avril et mai 2012) des activités de la Sûreté du Québec dans la MRC Le Haut-St-Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 39.	
Stéphane Gendron, Maire	Denyse Jeanneau, Greffière